



Les Français.es veulent majoritairement des JOP 2030 ? N'hésitons donc pas à engager dès maintenant une procédure d'information et de consultation du public !

Communiqué de presse du 08 juillet 2025

Une récente étude commandée par Territoires d'Évènements Sportifs (TES) qui regroupe les communes hôtes des jeux olympiques et effectuée par Toluna et Harris Interactive a été présentée ce lundi 7 juillet 2025, à la Tour Eiffel en présence de Pierre Rabadan, Maire adjoint de Paris, et Amélie OUDÉA-CASTÉRA, Présidente du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

Cette étude déployée par Toluna dont les participants au sondage sont nommés « Toluna influenceurs » porte sur l'ensemble des événements sportifs et sur une base géographique des participant.es qui n'est pas explicitée.

Après plus de 20 questions portant sur l'ensemble des grands événements sportifs, 2 questions et un « nuage de mots » montrent que parmi les personnes interrogées, une grande majorité est favorable et a une perception positive concernant l'accueil des JOP 2030 dans les Alpes françaises.

Cette étude a été largement reprise dans les médias et sera sans nul doute la base de justification de l'adhésion des français (on notera que dans l'étude il n'y a pas de françaises) de la part des porteurs de candidatures du projet JOP 2030.

Cette supposée adhésion nous semble constituer un contexte extrêmement favorable pour l'organisation à très bref délai d'une réelle mesure d'information et de participation du public telle qu'elle est rendue obligatoire par la convention d'Aarhus et notre constitution française.

Nous, collectif citoyen JOP 2030, rappelons en effet aux porteurs de candidature que :

- Aucun sondage, aucune « convention citoyenne » de faible ampleur ne saurait se substituer **à une réelle mesure d'information et de consultation du public qui doit être réalisée tant que des alternatives au projet sont possibles, y compris celle de ne pas accueillir les jeux**
- Nous avons demandé à de nombreuses reprises que cette mesure d'information et de participation soit engagée, demande portée officiellement par courrier ou en main propre devant le CIO, M. Bayrou 1^{er} ministre, Mme Barsacq, ministre des sports, le COJOP 2030, M. Molina, Délégué Interministériel aux JOP 2030 etc.
- Nous avons saisi la justice par le biais du Comité d'Aarhus en charge de la vérification de l'application des dispositions de la convention et du Tribunal Administratif de Lyon en suspension du contrat olympique le temps que soit organisée cette mesure de participation et d'information du public, **qui rappelons-le est obligatoire**

Nous renouvelons par la présente notre demande et invitons les porteurs du projet JOP 2030 à se plier aux obligations qui leurs sont faites par la constitution française et le droit international.

Contact - Delphine Larat, Collectif Citoyen JOP 2030 : 06 48 73 88 66